



Mairie de Melleran
10 Route de Chef-Boutonne
79190 MELLERAN

☎ : **05.49.29.83.07**

✉ : **05.49.29.61.52**

Mail : mairie-melleran@paysmellois.org

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2019

Nombre de Conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er Juillet

L'an deux mil dix-neuf,

Le 5 Juillet 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, STONE A, AIRVAULT JL, RENAUD F, REVRANCHE M F, MORIN H, COWLES K.

REPRESENTÉS : MERCIER S,

ABSENTS : LANGLAIS J Ch, DELAIRE F, BAILLARGE I, VIDAULT W, CAHIER Ch

SECRÉTAIRE : RENAUD F.

Objet : Validation des procès-verbaux du 7 et 19 Juin 2019

Les procès-verbaux du 7 et 19 Juin 2019 sont validés à l'unanimité

Objet : Marché MOE Eglise et demande de subvention

M. le Maire rappelle que lors du conseil du 7 juin les travaux de reconnaissance de drainage ont été validés ainsi que les subventions afférentes.

Il informe qu'il y aurait lieu de valider l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre qui a été proposé par M. PEREIRA l'architecte, correspondant à la phase 1 :

RESTAURATION DES TRAVÉES 2 ET 3 ET TRAVAUX PRÉALABLES

- **TRANCHE N°1** Travaux préalables et Assainissement
- **TRANCHE N°2** Restauration des travées 2 et 3 et mise en sécurité

Avenant au marché de MOE : montant du forfait de rémunération pour la totalité des missions (APS, APD, PRO, DCE, ACT, Visa DET et AOR) pour la totalité de la phase 1		
Montant estimatif travaux de la phase 1		385 400,00 €
Taux de MOE		8,8%
Montant de l'avenant MOE HT		33 915,20 €
Montant de l'avenant MOE TTC		40 698,24 €

Le conseil mandate le Maire pour signer cet avenant.

M le Maire présente le plan de financement correspondant :

Montant des missions de MOE: APS APD de la phase 1 donc sur la totalité des TRANCHE N°1 et TRANCHE N°2 jusqu'à la demande d'autorisation de travaux

Phase 1		385 400,00 €
Part MOE calculée par l'architecte HT pour APS et APD		7 840,99 €
Part MOE calculée par l'architecte TTC pour APS et APD		9 409,19 €
Subvention DRAC du HT	40%	3 136,40 €
Département CAP 79 aide à la décision	15%	1 175,00 €
Département Monuments Historiques 25 % du HT	25%	1 960,25 €
Total subventions maxi 80 % du HT		6 271,64 €
FCTVA	16,404%	1 543,48 €
Commune sur fonds propres		1 594,06 €

Après présentation de ce plan de financement le conseil le valide et mandate le Maire pour demander une subvention auprès de la DRAC, de CAP 79 aide à la décision et au titre des monuments historiques auprès du département. Le conseil mandate le maire pour signer l'ordre de service de début de l'APS.

Objet : Marché travaux voirie

M. le Maire informe que trois devis ont été reçus pour les travaux rue du Breuil à Vielle Ville et Route de Loizé à Mandegault, celui de l'entreprise BERNARD pour 22 631€ HT, celui de BARRE s'élevant à 17 361€20 HT et celui de l'entreprise COLAS de 17 101€50 HT.

Après étude des devis, le conseil retient le devis de l'entreprise COLAS.

Objet : Décisions modificatives

En fonctionnement : virements de crédits

Chapitre 011	Article 61521	Bâtiments	- 12 500€
Chapitre 011	Article 615231	Voirie	+ 12 500€

En Investissement : virements de crédits

Chapitre 21	Article 21568	Matériel et outillage incendie	- 6 000€
Chapitre 21	Article 21534	Eclairage public	4 144.60€
Chapitre 21	Article 2188	Autres	1 500€
Chapitre 21	Article 21578	Matériel et outillage de voirie	355.40€

En Investissement : virements de crédits

Chapitre 20	Article 2031	Frais d'études	- 500€
Chapitre 21	Article 2188	Autres	- 1696.68€
Chapitre 21	Article 21318	Autres bâtiments publics	- 8 400€€
Chapitre 21	Article 21578	Matériel et outillage de voirie	10 596.68€

En Investissement : crédits supplémentaires

Total recettes			+13 747.92€
Chapitre 10	Article 10222	FCTVA	3 250€
Chapitre 13	Article 1323	Subvention département	1 100€ 3 200€
Chapitre 13	Article 1321	Subvention DRAC	5 300€
Chapitre 13	Article 13258	Subvention SIEDS	878.14€
Total dépenses			+13 747.92€
Chapitre 21	Article 21578	Matériel et outillage de voirie	13 747.92€

Objet : Subvention maison communale des jeunes de Sauzé Vaussais

M. le Maire informe que depuis janvier 2018 la maison communale des jeunes de Sauzé Vaussais est passée communautaire. Il propose que la subvention prévue soit versée aux enfants dans le cadre des attributions du pass loisirs. Le conseil valide cette proposition.

Objet : Modification des statuts du SMAEP 4B

2 conseillers ayant dû s'absenter, le quorum n'étant plus atteint le sujet est reporté au prochain conseil

Objet : Exonération de la taxe foncière pour l'agriculture biologique

2 conseillers ayant dû s'absenter, le quorum n'étant plus atteint le sujet est reporté au prochain conseil

Questions diverses.

-prochains conseils municipaux :

6 septembre

4 octobre

8 Novembre

6 Décembre

Le Maire,